

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022-2023

(Campagne du 30 mai au 6 juillet 2022)

NOTICE D'INFORMATION

Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021. Les revenus du concubin sont pris en compte (même si celui-ci n'est pas le parent de l'élève)
2. Les enfants à charge : ceux figurant sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014 €	20 475 €	23 400 €	27 057 €	30 713 €	35 102 €	39 489 €	43 877 €

Un simulateur accessible depuis <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

- Soit sur internet par le portail **Scolarité-Services** en se connectant avec un compte **Représentant légal EDUCONNECT**
 - Soit en téléchargeant un dossier sur <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>
 - Soit en retirant un dossier papier auprès du secrétariat du lycée.
- (Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.**

Le dossier de demande de bourse devra obligatoirement comporter :

- **Un justificatif du numéro de déclarant fiscal (avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus, déclaration de revenus pré-remplie ou avis d'impôt sur les revenus)**
- **Les pièces nécessaires selon chaque situation particulière (attestation CAF et tout autre justificatif)**